

Protection des pêcheries côtières—Loi

Je puis vous donner un autre exemple aberrant dans le secteur de la pêche.

M. Evans: Épargnez-nous cela.

M. Crosby: Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) se régale. Il ne le croira pas, mais c'est à son gouvernement qu'il doit s'en prendre. Je voudrais vous parler de la pêche à l'espadon.

M. Evans: Je ne vois pas le rapport avec le projet de loi.

M. Crosby: Sambro est une charmante localité située dans la circonscription fédérale de Halifax-Ouest. Les gens pensent toujours à Peggy's Cove, mais il y a beaucoup de criques et d'ilots sur la côte de St. Margaret's Bay qui n'ont peut-être pas toute la beauté de Peggy's Cove, mais presque. Je veux parler d'endroits comme Herring Cove et Sambro. Ce sont des endroits splendides. Vous pouvez y faire de merveilleuses photos pour les montrer à vos amis. Toutefois, ce n'est pas de tourisme, mais bien de la pêche qu'il est question pour le moment.

● (1240)

Je veux vous parler de Sambro qui est un village de pêcheurs situé sur l'océan Atlantique, près du grand port de Halifax. La plupart de ces pêcheurs pêchent l'espadon. A une certaine époque, il s'agissait là d'une industrie de plusieurs millions de dollars qui était regroupée à 90 p. 100 dans le village de Sambro. Mais un jour, quelqu'un, sans doute du ministère des Pêches et Océans, a fait analyser un morceau d'espadon et a estimé qu'il contenait du mercure. Les gens ont demandé ce qu'était le mercure et ils ne savaient pas si ce poisson était censé en contenir.

Bref, l'espadon a été interdit. Le gouvernement a déclaré que l'espadon ne pourrait plus être consommé au Canada. Les pêcheurs d'espadon ont perdu leur gagne-pain. Ils sont quand même restés à Sambro parce qu'ils pouvaient vendre aux États-Unis l'espadon interdit au Canada. Nous savons tous que les Américains ne sont pas des gens comme nous et qu'ils peuvent absorber beaucoup de mercure sans tomber malades alors que les Canadiens doivent être prudents à cause de leur faiblesse.

Les Américains continuaient à manger de l'espadon. Même si les Canadiens étaient les seuls à pouvoir le pêcher, les Américains ne voulaient l'acheter qu'aux pêcheurs américains. Ils refusaient d'acheter du poisson que les Canadiens n'avaient pas le droit de manger. Par conséquent, les pêcheurs canadiens pêchaient l'espadon et le vendaient aux pêcheurs américains qui le rapportaient aux États-Unis. Comme cela ne plaisait pas au gouvernement, ce dernier a promulgué une loi disant que les pêcheurs américains devaient pêcher l'espadon eux-mêmes et qu'ils ne pouvaient pas le faire entrer au Canada s'ils allaient dans un port canadien. C'est en effet ce que faisaient les Américains. Ils se contentaient d'arriver avec leur bateau dans les ports canadiens où ils achetaient de l'espadon pour le ramener ensuite aux États-Unis. Leur entreprise de pêche était devenue une véritable entreprise de transport. Le gouvernement y a mis le holà.

Le problème a été réglé et nous pouvons maintenant pêcher et consommer l'espadon. L'ennui c'est qu'entre-temps le marché a disparu et que les gens ne pensent plus à manger de l'espadon. Ils craignent en outre que ce poisson ne soit pas très sain. Cette industrie n'a pas retrouvé sa prospérité d'antan. Il suffit de voir où en est la pêche à l'espadon si l'on ne croit pas

qu'il existe un rapport entre la situation de la pêche et la commercialisation du poisson et la politique administrée par les agents du gouvernement.

Pour finir sur une note encore plus triste, certains pêcheurs de la Nouvelle-Écosse qui ont essayé de survivre malgré ces règlements ont enfreint les règlements américains qui s'appliquent à notre loi sur la protection des pêcheries côtières. Ils ont dû payer des milliers de dollars d'amende et ils ont même été menacés d'emprisonnement aux États-Unis. Voilà le genre de crime dont se rendent coupables les pêcheurs de la région. C'était un crime que de vendre de l'espadon à quelqu'un. Qui pourrait croire que, dans une démocratie occidentale, on peut aller en prison pour avoir vendu du poisson dans des circonstances qui n'ont rien d'illégales? Ce n'est là qu'un exemple des nombreuses difficultés que connaissent les pêcheurs.

Si certains députés doutent que ce projet de loi ait une application très pratique, ils n'ont qu'à penser à la guerre du thon qui s'est déroulée sur la côte ouest. Le problème concernait la poursuite des thons. Ces derniers venaient du Japon, de l'autre côté du Pacifique. A un moment donné, les Canadiens ont pensé que les poissons qui approchaient de leur côte leur appartenaient et que la personne qui les avait pourchassés sur 2,000 milles n'avait aucun droit sur eux. Il s'ensuivit une guerre du poisson et une récession dans la pêche au thon.

La baie St. Margaret, dans la circonscription fédérale de Halifax-Ouest que je suis fier de représenter au Parlement du Canada, possède une caractéristique que n'imagineraient pas les gens de l'Ouest. On y trouve un parc à thons en plein milieu de la baie. On attrape les jeunes thons et on les met dans ce parc sous-marin. Quand ils atteignent l'âge adulte et sont en bonne santé, on les met à bord d'un avion à l'aéroport national de Halifax pour les expédier à Tokyo dans les 48 heures. Ces thons se vendent au moins \$10 à \$12 l'once. C'est un aspect de la pêche qui échappe à la plupart des gens. Ceux qui croient que la pêche dans la région de l'Atlantique se résume aux activités des gens qui sautent dans leur bateau, lancent leur filet et rentrent au port ne savent pas de quoi ils parlent.

Dans la région de l'Atlantique, l'avenir de la pêche dépend de la qualité des produits et des débouchés internationaux. Quand il est possible de vendre à Tokyo, pour \$20 l'once, un poisson élevé dans la baie St. Margaret, en Nouvelle-Écosse, ces activités deviennent intéressantes. Cela étant, on peut se demander pourquoi on n'élèverait pas 2,000 thons au lieu de seulement 200? La réponse, c'est que le ministère des Pêches et des Océans l'interdit. Même si ces poissons passent dans les eaux avoisinantes, on n'a pas le droit de les attraper.

M. Waddell: Le ministère veut qu'il en reste pour l'année prochaine.

M. Crosby: C'est un argument valable. Il veut qu'il en reste pour l'année prochaine. Cependant, les pêcheurs ne peuvent être certains que ces poissons seront dans la région l'année prochaine. Le ministère des Pêches et des Océans n'est pas en mesure de régler ce problème, et c'est ce qui embête les pêcheurs. Le ministère leur dit qu'ils ne doivent pas attraper plus d'une certaine quantité de poissons cette année pour préserver les stocks afin qu'il en reste l'année suivante. D'un autre côté, les pêcheurs peuvent très bien ne plus voir de thons pendant dix ans avant de les voir revenir en force.